

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

W21-849647

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4540 Société : 20354
 Actif Pensionné(e) Autre :
 Nom & Prénom : BENBYA Fatima
 Date de naissance :
 Adresse :
 Tél. : 0665138099 Total des frais engagés : 873,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/04/2024
 Nom et prénom du malade : Age :
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Affection respiratoire
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 25/04/2024
 Signature de l'adhérent(e) :

PR4FH05/V2/20-U-2023

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Dr. Mouna CHERQAOU

MEDECINE GENERALE

D.U. d'échographie

C.U. de gynécologie médicale

D.U. en diabétologie

D.U. en Diététique Médicale et Nutrition



الدكتورة منى الشرقاوي

الطب العام

د. الفحص بالصدى

ش. طب النساء

د.ج. في مرض السكري

د.ج. التغذية / الحماية الطبية

Casablanca, le : 08/04/2024 الدار البيضاء في

Mme Ben Bya Fatima

40,00
PREDNI 20

2 comprimés le matin, avant le repas, pendant 6 jours

66,00
EFLOXIN 500

1 comprimé, par jour, pendant 7 jours

99,00
PROMIXOL ADULTE

1 cuillerée à café, 3 fois par jour, au milieu des repas, pendant 10 jours

1990
ANDOL VTC

1 comprimé, 3 fois par jour, après les repas

84,00
MOZAL 20MG

1 gélule, matin, avant les repas, pendant 1 mois

X NAZOLIBRE BAUME

1 application, matin et soir

X NAZOLIBRE INHALATEUR NASAL

4 applications par jour

84,00
SUPPOSEDAL

1 suppositoire le soir

Lot N°: PA14
Exp 12/26
PPC: 79DH



Paracétamol 500
ADULTES
12 suppositoires
LOT
PPV
NCA
A. A. A. I.
4.4.4.1
4MG
0.406
0.06
DH
pax

15,30
PPV 15DH30
PER 09.26
LOT M3237

Lot: LOT : 240163
PPV: EXP : 01/2027
PPV : 88,80DH
Exp:

LOT 230965
EXP 02/2026
PPV 52.80DH

LOT N°: 4900
UT. AV :
PPV (DH):
اتبع نصائح الطبيب أو الصيدلي

Dr. Mouna CHERQAoui

MEDECINE GENERALE

D.U. d'échographie

C.U. de gynécologie médicale

D.U. en diabétologie

D.U. en Diététique Médicale et Nutrition



الدكتورة منى الشرقاوي

الطبيب العام

د. الفحص بالصدى

ش.ج. طب النساء

د.ج. في مرض السكري

الحمية الطبية

Casablanca, le : 04/04/2024 : دار البيضاء في

Mme Ben Bya Fatima

133,00 x 2
40,70
30,00
20,00 + 19,60
373,60
EPINAL N° 2

1 gélule, à midi, pendant 2 mois

YRIAS

1 comprimé par jour, pendant 7 jours

BRONCOLIBER ENF 2%

1 cuillerée à soupe, 3 fois par jour

FEBREX ADULTE

1 sachet, matin et soir

Lot N° : EP03

Exp : 11/2026

PPC : 133,00 DH

Lot N° : EP03

Exp : 11/2026

PPC : 133,00 DH

S[®] 5 mg 15 Comprimés pellicules

PPV 38DH00

EXP 03/2025

LOT 16089 1

30,00

PHARMED LOT : 5524
UT.AV : 07-26
PPV : 20DH00

PHARMED LOT : 9401
UT.AV : 12-26
PPV : 19DH60

Docteur Mouna CHERQAoui
Attachée de Sect. 2 - Tranche 3 Imm 10 App 3 1er Étage
N° de téléphone : 06 75 37 44 88
N° de tél. : 06 75 37 44 88
N° de tél. : 091041582

